

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
 12 mois 16  
 6 mois 9

POSTE: 35 fr.  
 12 mois 18  
 6 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste.  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
 Réclames... 30  
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

SAUMUR  
5 Juillet 1884.

## Chronique générale.

Les naifs s'imaginent que le gouvernement a véritablement pris des mesures contre le choléra; ils sont persuadés que le conseil d'hygiène est composé d'hommes énergiques et décidés à combattre l'épidémie.

A la vérité, le gouvernement ne fait rien, et le conseil d'hygiène passe son temps en discussions stériles.

On trompe le public, on ment d'une façon scandaleuse.

Dans quinze jours le choléra sera à Paris et, de là, rayonnera sur toute la France, grâce à l'inaction administrative.

On a laissé venir des milliers de Toulonnais à Paris...

Comme mesure, on a pris leurs noms!

L'incubation de l'affection cholérique dure environ cinq jours... Il était tout simple de faire subir, à une lieue de Toulon, une quarantaine de six jours aux émigrants.

On ne l'a pas fait.

Et le choléra est allé de Toulon à Marseille et il ira partout.

On fait des fumigations dans les gares... simple plaisanterie. Les fumigations ne détruisent pas le germe de la maladie dans les entrailles de ceux qui l'emportent.

Quant aux mesures de désinfection à Paris, dans les garnis, dans les bouges, dont les journaux officieux font tant de bruit, on n'a rien fait.

C'est au préfet de police que ce service appartient; or il n'a pas de crédits et il n'a pas d'agents pour ce travail. On a agité la question, et l'on n'a rien fait.

Hier, la société de médecine disait que l'agglomération populaire du 14 juillet à Paris serait très-dangereuse... et le gouvernement, pour affirmer que la République est un régime de gaieté, s'est empressé de

faire afficher le programme de la fête.

S'il y a des morts, tant pis!  
 L'opportunisme fait tout pour la politique du moment.

C'est ainsi qu'on a dicté aux médecins enquêteurs des rapports ridicules et qui sont contradictoires avec les faits.

C'est ainsi que, sous prétexte de rassurer les populations, de parti-pris on les laisse exposées à la plus terrible des épidémies.

Depuis 1854, la population de Paris a plus que doublé.

Rien que pour la capitale, on peut s'attendre à quatre-vingt mille victimes sur les deux millions trois cent mille habitants.

Et les précautions sont toujours annoncées pour le lendemain...

En somme, ce gouvernement nous empoisonne sciemment, sûrement.

Et, pourtant, ce n'est pas faute d'avoir crié!

Tous les cris ont été inutiles!

Les savants officiels ont conspiré avec l'administration pour permettre au poison de s'étendre dans toutes les directions.

(Tablettes d'un Spectateur.)

On parle du 20 juillet pour la clôture définitive de la session ordinaire. Mais avant cette clôture M. Constans déposera sur le bureau une demande tendant à faire mettre à l'ordre du jour sa proposition, déjà prise en considération, sur le rétablissement du scrutin de liste.

M. Constans n'espère pas faire discuter cette proposition avant les vacances, mais si la Chambre acceptait de la mettre immédiatement à son ordre du jour, la commission qui serait chargée de l'examiner au fond pourrait être nommée tout de suite et le rapport pourrait être présenté à la session d'automne. On dit que M. Ferry n'est pas hostile à cette tactique. Voilà de la belle et bonne ingratitude. Il est douteux que le scrutin de liste donne à M. le président du conseil une antichambre plus servile que celle qu'il a tirée du scrutin d'arrondissement.

Par 414 voix contre 113, la Chambre a voté jeudi le projet de révision présenté par le gouvernement.

La conférence ne se réunira pas avant lundi prochain, époque à laquelle M. Waddington, actuellement à Paris, sera de retour à Londres.

Le préfet de police a interdit l'entrée à Paris de tous les fruits et légumes provenant du Var et des Bouches-du-Rhône.

Avant-hier, au cours de la séance du conseil de cabinet, M. Jules Ferry aurait dit avec un grand sérieux: « Si je n'étais pas retenu à Paris par les travaux parlementaire, j'irais visiter les pays cholériques. »

On s'enquiert en ce moment dans les bureaux de bienfaisance de l'opinion des indigents auxquels ont été accordés des secours à l'occasion du 14 juillet.

Les malheureux qui passent pour être secourus par des maisons religieuses seront rigoureusement exclus des largesses municipales.

### NOUS L'AVIONS PRÉDIT.

On lit dans la République française:

« Nous l'avions prédit! Voici la commission de l'armée et le ministre de la guerre qui reculent devant leur œuvre. Ils se sont laissé pousser à l'absurde par les adversaires de la réforme militaire, qui, pour la rendre impossible, n'ont eu qu'à exagérer le principe du service obligatoire pour tous, et maintenant ils ne savent comment se débarrasser des 140,000 hommes qu'ils ont de trop. »

On penche, paraît-il, à congédier après deux ans les hommes qui dépasseraient les limites de l'effectif; le sort les désignerait.

Mais comme presque tout le contingent serait à renvoyer dans ses foyers, il ne faudrait plus parler du service de trois ans. Au lieu d'une armée sérieuse, nous aurions une milice pareille à celle des Prussiens avant le règne de l'empereur Guillaume. On ferait aussi bien de rétablir la garde nationale: cela coûterait moins et serait presque aussi utile. »

Nous l'avions prédit!  
 La République ne peut que désorganiser l'armée.

Le principe démocratique est incompatible, absolument incompatible avec le principe sur lequel repose l'armée.

Où la Monarchie, ou la garde nationale.

La Prusse n'a eu une armée capable de battre notre armée démocratisée, que parce qu'elle a eu la royauté.

Le prince Jérôme n'a pas renoncé, paraît-il, à l'espérance de pouvoir son fils Victor d'un conseil judiciaire. Ce serait, suivant lui, le moyen le plus net et le plus rapide d'obtenir des éclaircissements sur ces fameuses quarante mille livres de rentes qui ont permis à ce fils respectueux d'envoyer promener son papa. On remarque que les Victoriens, d'ordinaire aussi éloquentes que la mère Angot, répondent assez faiblement aux anathèmes, déclarations de déchéance, historiques de déloyauté et d'indélicatesse très-nettement articulés par les jérômiens. Cela ne prouve pas qu'ils aient grande confiance dans la solidité du prince qu'ils ont mis en actions et nous ne serions pas étonnés que quelques-uns des porteurs de « Victor » ne songeassent à se défaire, même à perte, de leurs actions. En quoi ils ne seraient que prudents.

Les droites se sont réunies pour délibérer sur la situation créée au Tonkin par suite de la violation du traité de Tien-Tsin.

Tout en reconnaissant la nécessité de faire respecter ce traité, les députés de la droite estiment qu'avant les vacances il est nécessaire de mettre le gouvernement en demeure

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

### Deuxième partie.

Lorsque le prêtre apparut enfin, portant l'huile sainte, le cœur rempli de cette divine mansuétude qui pardonne au repentir, le malade était tombé dans une sorte de torpeur, dont rien ne put le réveiller.

Il vivait. On le voyait aux battements de son cœur, on l'entendait aux râlements qui soulevaient sa poitrine; mais son intelligence semblait éteinte... Lorsque il reçut l'absolution suprême, pas un frémissement sur son visage n'indiqua qu'il avait compris.

— Dieu est la miséricorde même, se répétait-il, en considérant son père; c'est ma seule espérance.

L'agonie se prolongea une partie de la nuit; puis, vers le matin, les yeux du moribond se rouvrirent, la respiration sifflante cessa de se faire entendre.

Épouvanté, Lucienne s'approcha du lit, et ferma les paupières de son maître, en murmurant une

prière pour cette âme qui entrait dans l'éternité, si misérable, que la pitié arrachait des larmes à la fidèle servante.

II

Le cortège s'avancait vers le cimetière, la croix en tête, tandis que les prêtres psalmodiaient une prière, dont chaque mot était la traduction d'une plainte, d'un gémissement, d'un élan de la pauvre âme en peine.

Félicien Delville suivait le convoi, la rage au cœur, maudissant l'énergique Lucienne.

Quelle déception!

Ce qu'il eût voulu pour son ami, c'était cette honte de nos jours, que nous appelons l'enterrement civil. C'était cette marche triomphale, à travers Paris, d'un pauvre corps d'argile déjà sans mouvement et sans vie. C'était ce char aux lourdes tentures lamées d'argent, cette jeunesse impie, une fleur d'immortelle à la boutonnière, et disant par son attitude:

— Victoire! nous croyons au néant!... Victoire! enviez-nous, inclinez-vous tous devant notre suprême espérance: la corruption et la boue du tombeau!

Le cortège franchit lentement la grille du cimetière. Une récente averse avait perlé les fleurs des tombes, elles étincelaient au soleil, et les saules balançaient, sous la brise, leurs souples rameaux.

Au loin, la fosse, fraîchement creusée, apparaissait grande ouverte. Les porteurs s'en approchèrent, dépoillèrent le cercueil de sa riche draperie, et le bois de chêne se montra dans sa nudité.

Maintenues par des cordes, les quatre misérables planches restèrent suspendues une seconde au-dessus du gouffre... puis, une secousse, un bruit sourd, et le député, l'homme puissant, l'homme idolâtre des vanités et de la richesse, fut couché à tout jamais au dernier asile... Mais l'âme!... la pauvre âme, où habitait-elle?...

Nous retrouvons Marthe et son frère au lendemain de l'enterrement.

La journée était sombre, la pluie menaçante.

Brisé par les émotions de la veille, Louis sommeillait sur le canapé.

Marthe, assise près de la fenêtre, en face de Lucienne, appuyait son délicat et pensif visage sur l'une de ses mains. Elle réfléchissait.

Quel trouble dans son âme! Elle revoyait toute l'existence de son père. Il n'avait pas laissé un regret. Il avait passé, dans la vie, insensible aux maux d'autrui, et déjà l'égoïste était oublié. Son sillage avait disparu, comme celui du navire qui vient de sombrer.

Seule l'enfant avait compassion du pécheur, et se promettait de prier, chaque jour, pour l'âme dont la destinée lui inspirait de cruelles inquiétudes.

Puis de son père la pensée de Marthe se porta vers Félicien, et sur son visage se peignit l'effroi.

— Lucienne, fit-elle d'une voix tremblante, ma bonne Lucienne, viens à mon secours... Oh! je t'en supplie, aide-moi à rompre un mariage qui m'est odieux. Après ce qui s'est passé au chevet de mon père, je ne puis être tenue à l'obéissance... Et pourtant, je n'ose aller trouver Félicien... Je ne sais comment lui annoncer la rupture... Si tu savais combien cet homme me fait peur!

Lucienne leva, sur sa jeune maîtresse, ses yeux d'un gris clair. Ils luisaient comme une flamme sous ses épais sourcils. Ce regard contenait un mélange de colère contre le fiancé indigne, et de douce pitié pour l'enfant que le père, s'il avait vécu, aurait sacrifiée.

— Si ça te gêne, répondit-elle avec décision, de rompre ton mariage, moi je me charge de la commission. Oh! comme tu as raison de renvoyer ce méchant Delville. Si tu avais vu le jour de la mort de ton père, comme il s'est jeté devant moi pour m'empêcher d'aller chercher le prêtre! Ah! le vilain démon! Ce serait vraiment pitié qu'un pauvre ange comme toi mit sa petite main dans sa griffe crochue.

— Mais comment le lui dire? fit Marthe en frissonnant.

Lucienne releva fièrement la tête, puis, avec un geste superbe:

de s'expliquer devant la Chambre et le pays sur les mesures qu'il a arrêtées.

Une interpellation lui sera sans doute adressée à ce sujet avant la fin de la session.

La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Rouvier. Elle va entendre le rapport de M. Ballue sur le budget de la guerre et en discuter les conclusions.

Le rapporteur propose des économies qui s'élèvent au chiffre de vingt millions; ces réductions vont donner lieu à une longue discussion.

En présence des craintes qui existent sur l'extension possible du choléra, on se demande s'il ne serait pas prudent de reculer à l'année prochaine l'appel des réservistes des classes de 1875 et 1877.

Il est certain, dit le *Figaro*, que, si cet appel a lieu, il amènera forcément dans les villes de garnison une agglomération d'hommes pour lesquels le brusque changement d'existence, imposé par les règlements militaires, sera une mauvaise condition hygiénique de plus, en même temps qu'un danger pour les habitants.

Ne serait-il pas possible de reporter cet appel au printemps prochain? Il n'y a pas péril en la demeure, et l'instruction du soldat ne souffrirait certes pas de ce léger retard.

Les municipalités d'Alger et de Montpellier viennent de prendre une décision à propos du 4 Juillet.

À Alger, le Conseil municipal a décidé que la fête du 4 Juillet ne serait pas célébrée, cette année, avec la solennité d'usage, afin d'éviter les grandes agglomérations. Les crédits habituels seront affectés à secourir les indigents et à prendre des mesures préventives d'assainissement.

À Montpellier, l'état sanitaire est excellent. Le Conseil municipal a réduit de 20 mille à 7,000 francs les crédits destinés à la fête du 4 Juillet. Les 43,000 francs restant serviront à soulager les indigents et à assainir la ville.

D'où vient le choléra?

Nous vous le donnons en mille.

De la guerre de Crimée.

Voici les faits: M. Jules Ferry, contrairement de la qualification de Choléra-Ferry donnée à juste titre au fléau, a demandé à M. Brouardel de tâcher de le justifier.

D'après le *Soir* — nous citons la source — M. Brouardel s'est fait remettre, à son arrivée à Toulon, les *journaux de mer* de tous les navires qui ont touché ce port depuis trois mois, et il a découvert?... quoi, en compulsant ces livres de bord?

Il a découvert que le choléra avait été apporté non pas par la *Sarthe*, qui, à la vérité, a perdu un homme du choléra à Saïgon et a dû en débarquer un autre, malade, au cap Saint-Jacques, — mais par le *Montebello*.

Le *Montebello* est un ancien transport construit en 1811 et qui, en 1855, a servi au transport des troupes de la Crimée: or, le choléra, on se le rappelle, a décimé l'armée d'Orient.

Le choléra était resté, d'après M. Brouardel, enfermé dans une vieille giberne abandonnée à fond de cale. C'est de là qu'il vient de sortir après vingt-neuf ans de recouvrement.

C'est bête, mais M. Jules Ferry peut s'écrier, grâce à M. Brouardel:

— Vous l'entendez, ce n'est pas moi qui ai fait venir le choléra.

M. FRANCISQUE SARCEY.

De bonnes nouvelles de M. Francisque Sarcey, qui s'est fait opérer de la cataracte. Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* annonce qu'il publiera, le 7 courant, son article de rentrée. La *Patrie* prétend savoir que M. Sarcey fera le récit de son séjour chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu et de sa conversion.

ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

Nous lisons dans le *Roussillon*:

« Un fait lamentable vient de se produire dans la commune de Boulou. Le 27 juin, un jeune enfant, Henry Cochoy, allait pour la première fois à l'école. Le directeur de l'école communale, le sieur Muxart, l'a pris — l'instruction judiciaire fera connaître les prétextes de cet acte de sauvagerie — lui a donné une volée de coups de poing à la tête, suivie d'un coup de pied dans le ventre. Aujourd'hui, 28 juin, l'enfant est mort des suites de ces coups.

Le parquet de Céret a dû se transporter, dimanche dernier, au Boulou, pour faire procéder à l'autopsie du cadavre de cette innocente victime.

Le sieur Muxart peut se recommander, dit-on, de son titre de franc-maçon et de sa haine folle contre tout ce qui touche à la religion et à ses ministres. »

Le crime dont vient de se rendre coupable le directeur de l'école communale laïque du Boulou soulève l'indignation! Ce misérable, qui a tué d'un coup de pied un malheureux enfant qui venait, pour la première fois, dans son école, est laissé en liberté.

Nous saurons si l'autorité a accompli son devoir. — Si le meurtrier était un Frère, il aurait été sur l'heure jeté en prison — et il n'aurait que ce qu'il mériterait. De plus, tous les journaux républicains, à l'heure qu'il est, auraient déjà crié anathème contre l'enseignement congréganiste.

## LE CHOLÉRA.

Toulon, 4 juillet.

Le docteur Koch est arrivé aujourd'hui à midi 33, il a demandé à faire des observations conjointement avec le docteur Strauss, dont il apprécie fort, paraît-il, les mérites professionnels.

Il y a eu dans la journée d'hier, 3 juillet,

8 décès. Ce matin, à onze heures, on avait enregistré pour la journée d'aujourd'hui trois décès dans les hôpitaux maritimes et quatre décès dans les hôpitaux civils; parmi les décès maritimes, signalons celui de M. le docteur Borel, médecin de 4<sup>e</sup> classe, qui était en traitement antérieurement à l'invasion du choléra.

On signale un cas de choléra à la Seyne. Le consul d'Italie a été atteint d'une légère indisposition et non du choléra comme le bruit en avait couru. Il reprendra son service demain.

Marseille, 4 juillet.

Hier, 3 juillet, de minuit à minuit, 2 cas de mort; depuis, jusqu'à midi, 2 nouveaux décès. Tous les quartiers ont été atteints sauf le quartier Mementi, où sont des usines de soufre. La chaleur augmente.

L'amiral Krantz télégraphie au ministre de la marine:

Toulon, 4 juillet.

M. le médecin de première classe Borel et le matelot, provenant de la prison, sont décédés à l'hôpital principal.

Quatre entrées à Saint-Mandrier, dont deux cas graves.

L'un de ces malades a succombé.

Il est arrivé à Paris, par les deux trains de la matinée, soixante-trois voyageurs venant de Toulon et de Marseille.

Tous ont été soumis aux procédés ordonnés par le conseil d'hygiène du département de la Seine.

Le mélange aromatique pulvérisé, destiné à masquer les vapeurs nitreuses, est le suivant:

Acide borique, 20 grammes;

Acide thymique ou thymol, 4 gramme;

Eau, 1 litre.

Les voyageurs restent soumis pendant une demi-heure à cette fumigation.

La nuit dernière, il est arrivé de Toulon, par train spécial, une compagnie de fusiliers marins qui ont été soumis aux mêmes mesures prophylactiques.

Les hommes sont restés en bras de chemise une demi-heure dans la salle spéciale. Leur tunique et le reste de l'équipement ont été désinfectés dans la salle des bagages, où les vapeurs vitreuses sont plus intenses.

Le gouvernement a fait demander à la Compagnie de Lyon d'établir un certain nombre de centres de désinfection dans les localités environnant Marseille et Toulon; les voyageurs seraient tenus d'y séjourner un certain temps; de cette façon, on établirait autour de ces deux villes une sorte de cordon sanitaire propre à assurer la sécurité publique.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie

Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

## AU TONKIN

La liste des tués et des blessés, dans l'affaire de Lang-Son, est arrivée au ministère de la marine. Le nombre exact des tués serait de 22, et celui des blessés de 53. On remarquera l'énorme proportion des morts relativement au chiffre des blessés.

D'après les calculs les moins exagérés, l'occupation du Tonkin exigera encore, pendant une dizaine d'années, un corps d'armée de dix à douze mille hommes — soit, en y comprenant les frais accessoires, une dépense moyenne de cinquante millions par an.

Or, les revenus de cette province, en prenant pour base les évaluations du ministère de la marine, ne dépassent pas à l'heure actuelle 4,800,000 francs.

En admettant qu'ils puissent s'élever à quatre et même à cinq millions, il n'en résulte pas moins que la conquête du Tonkin nous coûtera plus de quarante-cinq millions par an.

Il est vrai que Paris, organe officieux, annonce sérieusement que le gouvernement a l'intention de demander une indemnité de 500 millions à la Chine, comme réparation de la violation du traité de Tien-Tsin, dont le commandant Fournier remettra, le 8 juillet, le texte original entre les mains de M. Ferry.

Il est douteux que les Chinois, qui viennent de déchirer à coups de fusil ce fameux traité, accordent à notre gouvernement l'indemnité qu'il réclame.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 juillet.

Un peu après l'ouverture de la Bourse, le marché s'est raffermi, les tendances sont meilleures et le marché des rentes très-animé, les demandes sont nombreuses.

Quant aux valeurs de crédit elles sont en général assez lourdes.

Les Consolidés Anglais n'ont subi aucune variation sur hier.

Le 3 0/0 ouvre à 76.10 et reste à 76.35; l'amortissable oscille entre 77.35 et 77.75; le 4 1/2 s'échange entre 106.67 1/2 et 106.87 1/2 dernier cours.

La Banque de France est à 5,000 fr. Le bilan hebdomadaire publié hier offre les différences suivantes sur le précédent.

Les comptes courants particuliers sont en diminution de 26,632,000 fr.

L'encaisse métallique s'est accrue de plus de 5 millions; le portefeuille de 113,930,000 fr., les avances de 5,737,000 fr., la circulation de 80 millions 221,000 fr. et le Trésor de 24,667,000 fr.

Les bénéfices de la semaine ont été de 803,000 francs.

Le Crédit Foncier se traite aux environs de 1,300. De nombreux placements se font en ce moment sur les obligations Foncières et Communales des divers emprunts, comme on le constate par les achats au comptant dont ces titres sont l'objet. Certaines Sociétés de prévoyance emploient toutes leurs ressources en achats d'obligations à lots du Crédit Foncier. Nous pouvons nommer la Fourmi, Société d'épargne en participation, qui opère com-

— Ça ne sera ni long, ni difficile. Attends, ma fille, je vais lui faire le compliment... Et tout de suite encore.

Et Lucienne, grande, raide, déterminée, toute fière de la protection dont elle entourerait désormais ses chers enfants, se dirigea vers la bibliothèque où, depuis le matin, M. Delville s'était enfermé.

C'était une pièce lambrissée de chêne, à l'aspect sévère. Sur un vaste bureau étaient entassées d'énormes liasses de notes, de quittances, de reçus de toutes sortes.

Félicien regardait avec stupeur, un pli amer creusant sa lèvre, ces pièces révélatrices. Elle lui apprenait les folies de M. Deline, son jeu effréné à la Bourse, et l'engloutissement absolu d'une splendide fortune, de cette fortune que lui, Félicien, avait tant de fois escomptée, et dont la pensée n'avait jamais manqué de mettre un sourire sur ses lèvres, lorsqu'il disait à sa fiancée, avec une douceur insinuante: « Marthe, je vous aime! »

Il était altéré. Il n'éprouvait pas un regret pour l'ami mort en désespéré; mais il grouillait entre ses dents:

— Comment, Deline, que tous croyaient si riche, en était réduit à cette extrémité? Impossible!... C'est un cauchemar!... Cherchons encore.

Et, nerveusement, il retournait les papiers en tous sens, puis reprenait:

— Qui aurait jamais cru que de tels trésors se fussent engloutis dans des spéculations de Bourse? Marthe est entièrement ruinée!... Elle est jolie, sans doute; mais, juste Dieu! qu'est-ce que la beauté sans la richesse?... moins que rien...

Et cette âme vile regrettait les concessions faites à la jeune fille. Félicien avait flâté toujours, et sa mauvaise nature, si laborieusement comprimée, allait enfin se détendre comme un ressort d'acier.

Lui aussi se leva, les sourcils froncés, ses lèvres minces serrées l'une contre l'autre.

Il n'avait pas fait dix pas qu'il rencontra Lucienne dans le vestibule.

Tous deux se regardèrent fixement.

L'une, de ce regard clair qui est l'expression d'une conscience tranquille, l'autre d'un œil faux et méchant.

— J'ai une nouvelle importante à vous communiquer, Lucienne, fit-il d'une voix insinuante.

— Moi aussi, monsieur Delville, j'ai du neuf à vous dire.

Et, tandis que Félicien cherchait une forme polie à donner à sa désertion, à son lâche abandon, Lucienne, les yeux pleins d'éclairs, mais la voix calme, posée, commença sans autre préambule:

— Je viens de la part de mademoiselle. Elle m'envoie vous dire qu'étant à présent maîtresse de ses actions, elle vous engage à débarrasser la maison de votre vilaine personne.

Sans s'émouvoir du visage courroucé de M. Delville, la rustique paysanne continua:

— Près de son père, mademoiselle a bien vu que vous n'étiez qu'un impie. Et elle me l'a bien assuré, elle n'épousera jamais un ennemi de Dieu, un homme qui empêcherait son salut éternel.

Et devant le sourire sardonique de Félicien, Lucienne s'animait:

— Ainsi donc, c'est moi qui vous le dis, vous prendrez la porte aujourd'hui même, ou sinon...

— Sinon quoi? releva Delville avec ironie.

Puis, tout à coup, d'un ton persifleur:

— Ne déployez pas tant d'éloquence, ma chère Lucienne, pour me formuler un congé en règle.

Est-ce que maintenant je voudrais de M<sup>lle</sup> Deline? Vous ne savez donc pas les folies de votre maître?

Et, sans pitié, il raconta à la pauvre fille la ruine du député. Il n'omettait aucun détail, il expliquait, il précisait.

Droite et fière, Lucienne écoutait avec un sourire d'incrédulité.

Et lui, avec une rage sourde:

— Ah! vous ne me croyez pas!... vous voulez des preuves... mais lisez, lisez donc.

Il tendait à Lucienne un journal financier relatant la catastrophe survenue à M. Deline. Le sinistre article s'appuyait sur des chiffres irrécusables. Lucienne parcourut quelques lignes. Ses yeux s'emplissaient de larmes; mais, les refoulant par

un effort héroïque, et relevant énergiquement la tête, elle montra du doigt la porte à Félicien.

— Oh! oh! fit M. Delville, dissimulant sa rage sous un sourire contraint, comme vous voilà solennelle, ma bonne fille. On dirait vraiment que vous jouez la tragédie.

Les yeux de Lucienne s'emplirent d'un feu sombre.

— Mais si vous me renvoyez ainsi, qui prendra les intérêts des héritiers? Dans cet effondrement qui leur ménagera quelques ressources, qui réglera les comptes?

— Mademoiselle et moi, gronda la fidèle servante; l'innocence d'une enfant et l'honnêteté d'une paysanne valent mieux, pour l'arrangement d'affaires, que toutes les « manigances » d'un trompeur.

— Et vous mettez vos jeunes maîtres sur la paille.

— Qu'est-ce que ça vous fait? Ils ne vous démanderont rien.

De sa main étendue, elle montrait toujours la porte, et Félicien, le visage crispé, quitta l'hôtel en haussant les épaules dans un geste dédaigneux.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Lundi dernier, une double nocce avait lieu dans la commune de Remouillé, arrondissement de Nantes. Le frère et la sœur venaient de se marier en même temps. Suivant l'usage, on voulut tirer des coups de fusil. Un des jeunes mariés, nommé O..., ouvrit le feu. Mais le fusil n'avait pas servi depuis 44 ans. Quand O... tira la gâchette, le canon éclata et lui broya la main gauche. O... est venu à l'Hôtel-Dieu de Nantes et a été amputé, mardi matin, par M. le docteur Chenantais.

### État civil de la ville de Saumur Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1884.

#### NAISSANCES.

- Le 3. — Juliette-Marie-Anna Bacher, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 2. — Louise Montigny, rue de Lorraine.  
Le 8. — Marie-Louise Pionneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.  
Le 9. — Alfred Nouri, rue Notre-Dame; — Georges-Félicien Billout, rue de l'Île-Neuve.  
Le 10. — Marguerite Bafou, à l'Hospice; — Blanche Landry, rue de la Petite-Douve.  
Le 12. — Eugène-Henri Stauffer, rue de Fenet; — Gaston-Henri Lesueur, rue Verte.  
Le 13. — Marie Giraud, quai de Limoges.  
Le 15. — Clémence Chauveau, à l'Hospice.  
Le 16. — Jules-Eugène Pabaud, à l'Hospice; — Jeanne-Victorine Piron, bureau d'octroi de Saint-Florent.  
Le 18. — Marcelle Peyratout, rue de l'Hôtel-de-Ville.  
Le 19. — Pierre-Paul-Maurice Ginot, rue Cendrière; — Madeleine Juette, rue de la Comédie.  
Le 21. — Cornélie-Rosalie Girard, rue du Roi-René.  
Le 24. — Jeanne-Louise Dalmace, rue des Noyers.  
Le 25. — Félix-Gaston Renard, quai de Limoges; — Charlotte-Constance Harrault, rue de la Visitation; — Victor-Gaston Bachmeyer, rue de la Visitation.  
Le 29. — Georges Dufour, rue de la Basse-Île.  
Le 30. — Marguerite Mentrard, rue de la Visitation; — Claire-Fernande Cailleau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

#### MARIAGES.

- Le 2. — François-Aristide Lorin, boucher, d'Anenis, a épousé Louise-Blanche Brunet, sans profession, de Saumur; — Stanislas-Casimir-Lucien-Marie Chantoiseau, teinturier, a épousé Louise-Joséphine Beulé, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.  
Le 4. — Adolphe Guibert, comptable, a épousé Marie-Éléonore Raisin, sans profession, tous deux de Saumur.  
Le 9. — Maximilien-Auguste Thériot, vannier (veuf), a épousé Félicité-Elisabeth Gautier, sans profession, tous deux de Saumur.  
Le 11. — Henri-Jean-Baptiste-Marie Girard, employé de chemin de fer, a épousé Rosalie-Louise Picquet, sans profession, tous deux de Saumur.  
Le 18. — Emile-René-Charles Jagot, négociant, a épousé Yvonne-Augustine-Pauline Lorrain, sans profession, tous deux de Saumur.  
Le 23. — Armand-Louis-Auguste Maurice, jardinier, a épousé Rose-Françoise-Constance Sorin, domestique, tous deux de Saumur.  
Le 28. — Emile Bourgeon, charbon, de Bagnaux, a épousé Julie-Marine Fortier, typographe, de Saumur.  
Le 30. — Ferdinand Cassegrain, couvreur, a épousé Léontine-Céline Tétédoye, couturière, tous deux de Saumur; — Léonard Veillon, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Marie-Louise Ploquin, couturière, de Saumur; — Vincent Chevalier, cultivateur, a épousé Angèle Tellier, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 5. — Charles Rayneau, loueur de voitures, 44 ans, rue du Portail-Louis; — Augustine-Joséphine Pradelle, 2 ans, rue de la Visitation.  
Le 6. — Ernestine-Constance Bucaille, sans profession, 62 ans, épouse Casimir-Antoine Bruneau, quai de Limoges.  
Le 8. — Marie Pionneau, sans profes-

sion, 73 ans, veuve Louis Liénard, quai Notre-Dame.

Le 9. — Auguste Bottereau, 3 mois, rue des Moulins.

Le 10. — Marguerite-Camille-Cécile d'Orglades, sans profession, 27 ans, épouse Jacques-René-Marie Picot de Vaalogé, rue Beaurepaire.

Le 11. — Rosalie Caupin, 2 ans, rue de la Visitation; — Robert-Basile Héraud, 3 semaines, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Jeanne Froger, couturière, 70 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Marie-Georgette André, 4 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Henri-Maurice Jameron, 4 ans, place du Mouton; — Marie Cosnard, sans profession, 79 ans, épouse Brosse, à l'Hospice.

Le 14. — Marie Buffet, 6 ans, rue Duplessis-Mornay.

Le 16. — Marguerite Beaumont, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 17. — Alexandre Toucheron, mécanicien, 49 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Marie Bichon, sans profession, 93 ans, veuve Urbain Bancelin, rue de Fenet; — Marie-Hortense Cornu, sans profession, 33 ans, épouse Henri-Eugène Joreau, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Marie-Joséphine Mazé, 3 mois, rue de la Visitation.

Le 20. — Marie Desessards, sans profession, 70 ans, veuve Louis Prêtre, rue de la Visitation.

Le 21. — Jeanne-Victorine Piron, 8 jours, bureau d'octroi de Saint-Florent.

Le 23. — Clémence Chauveau, 8 jours, à l'Hospice; — Urbain Carreau, aubergiste, 65 ans, rue du Petit-Versailles.

Le 25. — Alfred Nouri, 5 jours, rue Notre-Dame.

Le 26. — Angèle-Marie Droucheau, 14 ans, rue Saint-Nicolas; — Léontine-Pauline Gasnault, sans profession, 29 ans, épouse Emile Boret, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Victorine-Henriette Dézà, sans profession, veuve Joseph Calendras, place de Nantilly; — Jules-Eugène Pabaud, 42 jours, rue de la Visitation.

Le 28. — Maria-Stéphanie Milon, 4 ans, rue d'Orléans.

Le 29. — Edouard-Louis Pichard, coiffeur, 30 ans, rue d'Orléans; — Auguste-Gonzague Léger, 4 mois, rue Daillé.

Le 30. — Louis Gautier, maçon, 75 ans, à l'Hospice.

### Faits divers.

A propos du choléra, voici une statistique intéressante:

9 départements n'ont jamais été atteints par le choléra; ce sont: le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, le Gers, les Landes, le Lot, la Lozère, les Hautes-Pyrénées.

49 l'ont été une fois: l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Corse, la Haute-Garonne, le Jura, la Loire, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, le Saône-et-Loire, la Sarthe, le Tarn-et-Garonne, le Vaucluse, la Vienne et la Haute-Vienne.

6 l'ont été deux fois; 38 trois fois et enfin 42 quatre fois.

\*\*\*

#### UN MILLIARDAIRE

— Avez-vous un milliard?  
— Moi non plus...

Les mortels qui possèdent une fortune de cette corpulence sont assez clairsemés sur la face du globe. On assure que M. Vanderbilt, le crépus de New-York, est de ceux-là. On peut dès lors se faire une idée de la quantité de valeurs sur lesquelles ce malheureux est obligé de veiller.

La caisse de M. Vanderbilt est quelque chose de tout à fait extraordinaire.

C'est une véritable forteresse.

Les fondations en ont été creusées dans le roc. Le mur de façade n'a pas moins de cinq pieds d'épaisseur; ceux de côté et du fond ont trois pieds. Ils sont en brique et en pierre de taille. La charpente et les piliers sont en fer, marbre et glace. La grande caisse, construite à fleur du rez-de-chaussée, est en fer et acier.

Ses quatre portes extérieures pèsent chacune 8,200 livres et sont pourvues de systèmes de fermeture perfectionnés. La caisse, recouverte d'un mur épais en pleine maçonnerie, est entièrement à l'abri du feu, de l'eau et des voleurs. Les hommes armés qui

la gardent jour et nuit sont soumis à la plus stricte discipline. D'heure en heure leurs mouvements sont rapportés par une horloge électrique en communication par des fils électriques avec la station centrale de police et toutes les stations télégraphiques. La porte principale ne peut être ouverte que par M. Vanderbilt. Lui seul a les clefs. Une centaine d'hommes, placés dans l'intérieur du bâtiment, armés de mitrailleuses, résisteraient facilement à une foule armée et à un siège en règle.

Pauvre M. Vanderbilt, s'il avait besoin d'un titre de noblesse, il aurait tous les droits à celui de prince des monacos.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### DES TOPINAMBOURS COMME NOURRITURE DU CHEVAL.

Signalons le fait suivant qui a été relevé par un de nos lecteurs dans la nourriture des chevaux: les topinambours peuvent très-bien remplacer les carottes.

Notre abonné a fait avec succès l'application de cette méthode dans ses écuries et voici ce dont il nous fait part:

« Pendant que je nourrissais, dit-il, avec plus ou moins de difficultés, nos chevaux aux carottes, les bœufs, les vaches et les moutons mangeaient des betteraves, des choux et des topinambours.

» Je ne sais pas pourquoi j'avais une certaine méfiance à donner des topinambours aux chevaux. Lorsque les carottes étaient finies, c'était une grande privation et les charretiers allaient chercher des topinambours à la dérochée, les coupant avec leurs couteaux, pour les donner à la main en guise de friandise.

» Tant et si bien qu'ils finirent par me persuader que nos chevaux avaient meilleure mine depuis qu'ils mangeaient des topinambours.

» Il fut donc résolu qu'on donnerait à chaque cheval une ration de 10 kilogrammes par jour. Pendant l'hiver, nos champs de topinambours offraient un aspect curieux. Au milieu de la désolation générale et des choux partout gelés, on voyait là la vie triomphante. Tous les trois ou quatre jours on cassait la glace, on creusait le sol et on retirait de splendides topinambours, frais et pleins de santé. Les chevaux ne se sont jamais mieux portés!

Les topinambours sont d'une culture relativement facile; ils poussent à peu près dans tous les terrains et donnent un bon rendement dans des conditions où les carottes ne donneraient rien. Voilà un avantage qu'il importe de faire remarquer.

### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 juin:

TEXTE. — La Cathédrale d'Albi (Tarn), par M. H. de Curzon. — Lakanal, par M. Charles Lefebvre. — Tombeaux romains, par M. E. Saglio. — Ra-talos, nouvelle, par M. J. Girardin. — Les Fontaines de Berne, par M. Berger. — Mémoires d'une jeune fille, par Th. Bentzon. — Comment on doit s'asseoir, par M. le Dr Dechambre.

GRAVURES. — La Cathédrale d'Albi. — Maison où est né Lakanal. — Statue de Lakanal, par M. Picault. Tombeaux antiques à Rome. — Fontaines de Berne. — Vue de Saragosse. — Fac-similé du registre de la Grange mentionnant la mort de Molière. — Bahut du seizième siècle. — Moulage du Buste de Barbe de Hottenheim.

### UNE ENTRE MILLE.

Monsieur Jacomy, à Paris.

J'ai essayé pendant longtemps, mais inutilement, différents produits pour détruire les pellicules; votre Lotion Jacomy, en très-peu de temps, me les a fait disparaître, aussi je tiens à vous remercier. Paris, 10 février 1883.

A.-B. CHAPOTOT, 11, rue Coquillière.

Les produits Jacomy se trouvent en dépôt chez MM. NORMANDINE, pharmacien 11, rue Saint-Jean, DECARTE, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

### BOURSE DE PARIS.

DU 4 JUILLET 1884.

Rente 3 0/0.	76 35
Rente 3 0/0 amortissable.	77 90
Rente 4 1/2.	106 25
Rente 4 1/2 (nouvelle).	106 80
Obligations du Trésor.	» »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous rappelons que la seconde réunion des courses de Verrie-Saumur aura lieu demain dimanche 6 juillet, à 2 heures. Avant-hier, nous avons donné la liste des engagements.

Lundi 7, Tir aux pigeons.  
Mardi 8, Rallye-Paper.

#### Tir aux pigeons de Saumur.

Lundi 7 Juillet 1884.

À 1 heure, **Poule d'essai**, — 4 louis, — 1 pigeon à 26 mètres.

À 2 heures, **Handicap optimal**.

À 3 heures, **Prix de Saint-Hubert**, — 7 pigeons à 26 mètres; — entrée 2 louis.

Le premier recevra 30 0/0 sur les entrées et une belle boîte de pistolets de combat (valeur 400 fr.); le deuxième recevra 20 0/0 sur les entrées; le troisième recevra 10 0/0 sur les entrées.

Ce matin, de très-bonne heure, une pluie bienfaisante est venue rafraîchir l'atmosphère brûlante que nous subissions depuis au moins quinze jours. Un orage, qui a dû être violent non loin de nous, à en juger par les éclairs vifs et les forts coups de tonnerre, a passé sur la contrée; mais quoi que nous n'ayons eu que les extrémités de la nuée, nous avons été gratifiés pendant quelques heures d'une eau que chacun souhaitait. L'agriculture et la vigne en particulier se faisaient un besoin pressant de cette rosée.

Nous ne pouvons encore donner le résultat des élections du Tribunal de commerce de Saumur. Les votes ont été transmis à la Préfecture, à Angers, laquelle ne les a pas encore fait connaître à la Sous-Préfecture. Nous ne nous expliquons pas ce retard.

#### LE TRAIN DE PLAISIR.

Le train de plaisir prendra les voyageurs à la gare de Saumur vendredi prochain 4 juillet, à 8 heures 24 minutes du matin, et arrivera à Paris le même jour, à 8 heures 50 minutes du soir.

Pour le retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 21 juillet, à 10 heures 5 minutes du soir, et l'arrivée à Saumur le mardi 22 juillet, à 9 heures 4 minutes du matin.

#### THÉÂTRE DELILLE.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, à 8 heures 1/2, que le théâtre Delille ouvrira ses portes pour ses débuts dans notre ville.

Le programme que M. Daunay a bien voulu nous communiquer est fort intéressant, car il offre au public un spectacle jusqu'ici inconnu à Saumur.

Si nous devons en croire nos voisins d'Angers, l'adresse de M. Henri Daunay est surprenante, ses clowns sont on ne peut plus désopilants; mais le *great attraction* du spectacle sont encore les groupes de marbres neuves, et surtout l'apothéose qui termine chaque soirée.

Toutes les parties du programme sont remplies d'intermèdes par un comique de premier ordre.

Le jeudi et le dimanche, à 3 heures, matines enfantines.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42,  
Et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE

Sur conversion de saisie  
En sept lots  
DE DIVERS

## IMMEUBLES

Consistant en :

Maison d'habitation, avec jardin et dépendances, terre, vigne et bois taillis,  
Le tout situé communes de Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg et Méron.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie de Brézé, le dimanche vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'à la requête de M. Simon-Antoine Riotté, négociant en grains et fourrages, demeurant à Paris, avenue d'Italie, n° 137,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12,

En présence, ou eux dûment appelés, de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Caillard, épouse séparée de corps et de biens du sieur François Dubois, cultivateur, demeurant à Saint-Just-sur-Dive, ladite dame demeurant à Paris ci-devant et actuellement à Saint-Just-sur-Dive ; 2<sup>o</sup> M. François Dubois, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, pris pour l'assistance de la dame, son épouse,

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et mentionné aux hypothèques.

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée sur M<sup>me</sup> Dubois par M. Riotté, suivant procès-verbal de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, vol. 37, n° 4 ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

#### I. — Commune de Brézé.

##### 1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, composée d'une chambre basse à cheminée, surmontée d'un petit pavillon neuf formant grenier, couvert en ardoises ; petite cour devant la chambre basse, joignant d'un côté Caillard, de Brézé, et d'autre côté Bulleau, de Saint-Cyr-en-Bourg, ladite maison occupée comprise au plan cadastral de ladite commune, section A, n° 1852.

Un jardin, sis au Hardeloup, contenant quarante centiares, joignant d'un côté M. Bulleau, de Saint-Cyr-en-Bourg, d'autre côté M. Drouard, Alcide, de Brézé.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

##### 2<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Deux ares cinquante centiares de vigne, situés au Tervage, joignant d'un côté Esnault, d'autre côté Moreau, de Saint-Cyr ;

2<sup>o</sup> Un morceau de vigne, aux Essards, contenant quatre-vingt ares, joignant d'un côté Prêtreau, de Brézé, et d'autre côté M. François Mollay, de Saint-Cyr ;

A reporter... 400

Report. 400

3<sup>o</sup> Un morceau de terre, situé aux Champs - Séguin, d'une contenance de quatre ares vingt centiares, joignant d'un côté M. Volland, de Brézé, d'autre côté M. Forgeton ;  
Lesdits immeubles compris au plan cadastral sous les numéros 1744, 828 et 523, section A.

Mise à prix, deux cent soixante-quinze francs, ci..... 275

##### 3<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de terre, à la Boucardière, contenant trois ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Lequeux, de Saint-Cyr, d'autre côté Gaspault, Pierre, de Brézé ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre ensemencé en bruyères, à la Bournée, contenant dix-sept ares, joignant d'un bout un chemin et d'autre côté M. Caillard, Pierre, de Brézé ;

3<sup>o</sup> Un morceau de bois, aux Rosellères, contenant cinq ares quatre-vingt-dix centiares, joignant d'un côté Caillard, Pierre, de Brézé, et d'un bout le fossé de la Bournée ;

4<sup>o</sup> Un morceau de terre ensemencé en bois et bruyères, à la Bournée, contenant dix-sept ares cinquante centiares, joignant d'un côté Pierre Caillard, de Brézé, d'autre côté M. de Dreux-Brézé ;

5<sup>o</sup> Un morceau de bois, situé à la Grande-Brèche, contenant six ares, joignant d'un côté un chemin, d'autre côté Victor Dominique, de Brézé ;

Lesdits immeubles compris au plan cadastral sous les n°s 308 bis, 606, 776 p, 781 bis, et 1118, section B.

Mise à prix, cent vingt-cinq francs, ci..... 125

##### 4<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de bois taillis, en Ardillon, contenant environ soixante centiares, joignant d'un côté Chollet, de Brézé, d'autre côté Moreau, de Brézé ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, à la Croix-de-la-Barrière, contenant neuf ares quarante centiares, joignant d'un bout un chemin, d'autre côté Dézé, de Saint-Cyr ;

3<sup>o</sup> Un morceau de terre, aux Grands - Champs, contenant vingt-un ares cinquante centiares, joignant d'un bout un chemin et d'un côté Eugène Pasquier, de Brézé ;

4<sup>o</sup> Un morceau de terre, aux Sauleux, contenant treize ares, joignant d'un côté Caillard, Pierre, d'autre côté Boisset, de Brézé, et d'un bout un chemin ;

Lesdits immeubles compris au plan cadastral sous les n°s 2231 bis, 1126, 1304 et 1816 p, section C.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

##### 5<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de vigne, aux Eaux-Bues, contenant cinq ares dix centiares, joignant d'un côté Boux, Pierre, de Brézé, et d'autre côté Gaspault, Pierre Gaudron, de Brézé ;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre, en Pissot, contenant cinq ares, joignant d'un bout un chemin, d'un côté veuve Rebeilleau et d'autre côté Foucault, de Brézé.

Lesdits immeubles compris au plan cadastral sous les n°s 505 et 925, section D.

Mise à prix, cent dix francs, ci..... 110

#### II. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

##### 6<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de vigne, en Châtain, contenant cinq ares vingt-cinq centiares, joignant d'un côté M. Eugène Volland, d'un bout la route de Saint-Cyr à Saint-Just ;

2<sup>o</sup> Un morceau de vigne, en Châtain, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant d'un côté au nord Verron, Eugène, d'autre côté au midi Presleau.

Lesdits immeubles compris au plan cadastral sous les n°s 637, 638 p et 606, section B.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

A reporter... 1.285

Report... 1.285

#### III. — Commune de Méron.

##### 7<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre et bois, au lieu dit le Bois, n° 2, section A, contenant quatre-vingt-dix ares, joignant d'un côté un chemin, d'un côté Caillard et d'autre côté M. de Laistre.

Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

Total des mises à prix, deux mille quatre-vingt-cinq francs, ci..... 2.085

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir ou à subdiviser les lots, pourvu que la mise à prix totale ne fût pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait réligé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, f<sup>o</sup> case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

## LA FERME

DE

## TERREFORT

Située à la porte de Saumur, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant 64 hectares, en terres, bois et landes avec bâtiments.

## UN PRÉ

Situé au Pré-Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Contenance : deux hectares.

## EMPLACEMENTS A BATIR

Situés aux Rivières, en face le Cimetière de Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAVEAU, géomètre à Bagneux, ou audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (485)

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

## A VENDRE

Deux hectares 25 ares 50 centiares environ de terre, à la Gagnerie, commune de Distré ;

Un hectare 21 ares environ de terre, à l'Enclos, même commune ;  
Et 7 ares 75 centiares environ de vigne, aux Chauffeurs, même commune.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean

## MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

## A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

Étude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué au Mans.

## ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans,

Le samedi 26 juillet 1884, à une heure,

D'UNE

## VASTE USINE

à l'usage de

## FILATURE

ET

## CORDERIE MECANIKES

A vapeur et à la main,

Située au Mans (Sarthe), avenue de Pontlieue, 3,

Y compris la clientèle et le matériel d'exploitation.

Contenance cadastrale : 14,617 mètres

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 150.000 francs.

S'adresser, au Mans, à MM. LAMBERT et BRURIER, avoués, à M<sup>e</sup> BLIN, agréé, à M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Le lundi 7 juillet 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 42, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Raynauld.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, barriques et bois de chauffage ;

Chaises, commodes en noyer à dessus de marbre, table de toilette, table à jeu, tables de nuit, tables ordinaires, armoire en noyer, buffet, glace et lits de fer ;

Bois de lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, éredrons, couvre-pieds et couvertures, carrées de lit, rideaux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (495)

## A LOUER

## UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

BEAU ET VASTE

## MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

Thés

## CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

## GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARRAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,